



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle Léopold DURBET à Hermillon, La Tour-en-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ.

Membres excusés : Felicia AZZARITI (procuration Chiraze MZATI), Josiane VIGIER (procuration Alain MOREAU), Clarisse SPAGNOL (procuration Mario MANGANO), Franck LEFEVRE, Yves DURBET ((départ point 20240411_61 – 19h44 – Procuration Danielle BOCHET), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Bernard COVAREL (procuration Patrice FONTAINE), Pascal DOMPNIER (procuration Jean DIDIER), Fabrice BAUDRAY (procuration Françoise COSTA), Florian PERNET (procuration Sophie MONNOIS).

Membres absents : Marie DAUCHY, Kristiane HUSTACHE

Agents présents : Stéphanie PERCEVAL

Secrétaire de séance : Martine MASSON

Conseillers en exercice : 41

Date de convocation : 05 avril 2024

20240411	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
44	FINANCES	<p>Approbation des comptes de gestion 2023 : Budget Principal, Budget annexe Locations Immobilières, Budget annexe Mobilité, Budget annexe Eau Potable et Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– DÉCLARE que les comptes de gestion du Budget Principal, du Budget Annexe Locations Immobilières, du Budget Annexe Mobilité, du Budget annexe Eau potable et du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
45	FINANCES	<p>Approbation des comptes administratifs 2023 : Budget Principal, Budget annexe Locations Immobilières, Budget annexe Mobilité, Budget annexe Eau Potable et Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON / Françoise COSTA</p>	<p>– APPROUVE les comptes administratifs 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Budget Principal, à l'unanimité, • du Budget annexe Locations Immobilières, à l'unanimité ; • du Budget annexe Mobilité, à l'unanimité ; • du Budget annexe Eau potable, à l'unanimité ; • du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, à l'unanimité. <p>Les comptes administratifs 2023 peuvent se résumer de la manière suivante :</p> <p><u>BUDGET PRINCIPAL</u></p>	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 37 Pour : 37</p>

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	24 815 426,32	25 859 681,12
	Section d'investissement	2 366 926,71	2 359 623,39
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		1 044 254,80
	Section d'investissement	7 303,32	
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		1 408 241,92
	Report en section d'investissement		1 264 674,46
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 452 496,72
	Section d'investissement		1 257 371,14
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section d'investissement	804 106,76	896 100,94
	TOTAL des restes à réaliser 2023		91 994,18
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement		2 452 496,72
	Section d'investissement		1 349 365,32
	TOTAL CUMULE		3 801 862,04

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIÈRES

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	139 267,81	188 630,27
	Section d'investissement	839 157,90	793 812,22
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		49 362,46
	Section d'investissement	45 345,68	
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		49 964,99
	Report en section d'investissement		148 311,25
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		99 327,45
	Section d'investissement		102 965,57
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section d'investissement	6 302,51	0,00
	TOTAL des restes à réaliser 2023	6 302,51	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement		99 327,45
	Section d'investissement		96 663,06
	TOTAL CUMULE		195 990,51

BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	751 500,17	757 894,07
	Section d'investissement	24 431,26	61 351,48
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		6 393,90
	Section d'investissement		36 920,22
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		698,75
	Report en section d'investissement		212 966,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		7 092,65
	Section d'investissement		249 886,92
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section d'investissement	256 467,40	0,00
	TOTAL des restes à réaliser 2023	256 467,40	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement		7 092,65
	Section d'investissement	6 580,48	
	TOTAL CUMULE		512,17

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	1 543 685,94	1 764 386,45
	Section d'investissement	1 166 156,02	634 199,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		220 700,51
	Section d'investissement	531 956,85	
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		566 472,08
	Report en section d'investissement	32 833,99	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		787 172,59
	Section d'investissement	564 790,84	
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section d'investissement	196 556,61	71 374,00
	TOTAL des restes à réaliser 2023	125 182,61	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement		787 172,59
	Section d'investissement	689 973,45	
	TOTAL CUMULE		97 199,14

		BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
				DEPENSES	RECETTES				
		REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	26 688,69	27 087,5				
			Section d'investissement	10 000,00	5 399,9				
		RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		398,8				
			Section d'investissement	4 600,01					
		REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		577,0				
			Report en section d'investissement		11 400,0				
		RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		975,8				
			Section d'investissement		6 799,9				
		RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section d'investissement	4 000,00	0,0				
			TOTAL des restes à réaliser 2023	4 000,00					
		RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement		975,8				
			Section d'investissement		2 799,9				
			TOTAL CUMULE		3 775,8				
46	FINANCES	Affectation des résultats 2023 – Budget Principal <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– AFFECTE les résultats 2023 comme suit :				Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38		
			INVESTISSEMENT						
			Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)		1 257 371,14 €				
			Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €				
			FONCTIONNEMENT						
			Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		2 452 496,72 €				

47	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Locations Immobilières</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>AFFECTE les résultats 2023 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1025 140 1989 320"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>102 965,57 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>99 327,45 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	102 965,57 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	99 327,45 €	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	102 965,57 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	99 327,45 €													
48	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Mobilité</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2023 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1025 411 1989 587"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>249 886,92 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>6 580,48 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>512,17 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	249 886,92 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	6 580,48 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	512,17 €	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	249 886,92 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	6 580,48 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	512,17 €													
49	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Eau Potable</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2023 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1025 667 1989 834"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)</td> <td>564 790,84 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>689 973,45 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>97 199,14 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	564 790,84 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	689 973,45 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	97 199,14 €	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	564 790,84 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	689 973,45 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	97 199,14 €													
50	FINANCES	<p>Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– AFFECTE les résultats 2023 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="1025 914 1989 1090"> <tr> <td colspan="2">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)</td> <td>6 799,99 €</td> </tr> <tr> <td>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td>Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</td> <td>975,86 €</td> </tr> </table>	INVESTISSEMENT		Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	6 799,99 €	Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	FONCTIONNEMENT		Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	975,86 €	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
INVESTISSEMENT														
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	6 799,99 €													
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €													
FONCTIONNEMENT														
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	975,86 €													
51	FINANCES	<p>Budget primitif 2024 – Budget Principal</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget Principal, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;</p>	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>										

52	FINANCES	Budget primitif 2024 – Budget annexe Locations Immobilières Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Locations Immobilières ; – AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour le Budget annexe Locations immobilières, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. 	Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38
53	FINANCES	Budget primitif 2024 – Budget annexe Mobilité Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Mobilité. 	Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38
54	FINANCES	Budget primitif 2024 – Budget annexe Eau Potable Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Eau Potable. 	Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38
55	FINANCES	Budget primitif 2024 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le Budget Primitif 202 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif. 	Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38
56	FINANCES	Subvention d'équilibre 2024 du Budget Principal au Budget annexe Mobilité Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – FIXE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Mobilité, au titre de l'année 2024, à un montant de 16 371,27 € ; – PRECISE que le montant définitivement versé au Budget annexe Mobilité sera adapté au rythme des réalisations des dépenses prévues. 	Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38

57	FINANCES	<p>Subvention d'équilibre 2024 du Budget Principal au Budget annexe Service Public Non d'Assainissement Collectif (SPANC)</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FIXE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe SPANC, au titre de l'année 2024, à un montant de 25 000 € ; - AUTORISE le versement d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2024 d'un montant de 10 000 € au 30 avril 2024 ; - PRÉCISE que le solde de la subvention d'équilibre sera versé en fin d'année au Budget annexe SPANC au regard des réalisations définitives de l'exercice 2024. 	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>										
58	FINANCES	<p>Fixation des taux des impôts directs locaux - Année 2024</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les taux intercommunaux des impôts directs locaux pour l'année 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessous : <table border="1" data-bbox="1032 517 1753 783"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Taux 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'habitation</td> <td>6,42 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td>2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>11,68 %</td> </tr> <tr> <td>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</td> <td>26,85 %</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de mettre en réserve la fraction de taux de CFE de 0,14 % ; - CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques. 	Taxes	Taux 2024	Taxe d'habitation	6,42 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,68 %	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>
Taxes	Taux 2024													
Taxe d'habitation	6,42 %													
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00 %													
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,68 %													
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %													
59	FINANCES	<p>Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Année 2024</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024 à 7,50 % ; - CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux. 	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>										
60	FINANCES	<p>Fixation du produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) - Année 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (taxe GEMAPI) à 669 688 € pour l'année 2024 ; 	<p>Unanimité Présents : 30 Votants : 38 Pour : 38</p>										

		<i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.	
61	FINANCES	Attribution des subventions pour l'année 2024 <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– ATTRIBUE les subventions maximales aux organismes et associations partenaires ; – DIT que les crédits sont prévus au budget 2024.	Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38
62	FINANCES	Convention financière entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'Association La Fourmilière relative au versement de la subvention 2024 <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– APPROUVE les termes de la convention ; – AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ; – AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention d'un montant de 100 000 € à l'association La Fourmilière ; – DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.	Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38
63	FINANCES	FONCIER – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2023 <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2023 : BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES Transactions intervenues et comptabilisées en 2023	Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38

ACQUISITIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix	Frais facturés	Total achat + frais
			Section	Numéro				
		NEANT						0,00
Total des acquisitions						0,00	0,00	0,00
CESSIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix HT	Prix TTC	Total TTC vente
			Section	Numéro				
		NEANT						
Total des cessions						0,00	0,00	0,00

BUDGET PRINCIPAL
Transactions intervenues et comptabilisées en 2023

ACQUISITIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix	Frais facturés	Total achat + frais
			Section	Numéro				
05/10/2023	SANT JEAN DE MAURIENNE	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE / ZAE PRE DE LA GARDE - PARKING MAISON INTERCOMMUNALITE	BB	472	720	10 800,00	1 018,30	11 818,30
Total des acquisitions						10 800,00	1 018,30	11 818,30
CESSIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m²)	Prix HT	Prix TTC	Total TTC vente
			Section	Numéro				
21/12/2023	SANT JULIEN MONTDENIS	SCI L'ARDOISIERE / ZAE PRE DE PAQUES / LOT 1	C	2939 / 2944 / 2945 / 2947 / 2951 / 2960 / 2968 / 2979 / 2985 / 2996 / 3001 / 3002 / 3009	7 380	171 750,00	206 100,01	206 100,01
Total LOT 1						171 750,00	206 100,01	206 100,01
21/12/2023	SANT JULIEN MONTDENIS	SCI L'ARDOISIERE / ZAE PRE DE PAQUES / LOT 2	C	2940 / 2941 / 2949 / 2950 / 2953 / 2959 / 2961 / 2963 / 2965 / 2970 / 2972 / 2974 / 2976 / 2978 / 2982 / 2987 / 2989 / 2991 / 2993 / 2995 / 2997 / 2999 / 3000 / 3003 / 3004 / 3005 / 3006 / 3007 / 3008 / 3010 / 3011 / 3012 / 2943 / 2955 / 2957	424,28	9 874,05	11 848,87	11 848,87
21/12/2023	SANT JULIEN MONTDENIS	ETABLISSEMENTS MILLE / ZAE PRE DE PAQUES / LOT 2	C	2940 / 2941 / 2949 / 2950 / 2953 / 2959 / 2961 / 2963 / 2965 / 2970 / 2972 / 2974 / 2976 / 2978 / 2982 / 2987 / 2989 / 2991 / 2993 / 2995 / 2997 / 2999 / 3000 / 3003 / 3004 / 3005 / 3006 / 3007 / 3008 / 3010 / 3011 / 3012 / 2943 / 2955 / 2957	7 878,72	183 355,95	220 027,13	220 027,13
Total LOT 2						193 230,00	231 876,00	231 876,00
Total des cessions						364 980,00	437 976,01	437 976,01

			<ul style="list-style-type: none"> - <i>DIT</i> que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan. 	
64	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un poste à temps complet de conducteur d'opérations</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> la création d'un poste d'ingénieur à temps complet au sein du service Aménagement Études Projets ; - <i>PRECISE</i> que le tableau des emplois sera modifié en ce sens ; - <i>DIT</i> que l'emploi de conducteur d'opérations, grade d'ingénieur, catégorie A, à temps complet pourra être pourvu par un contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique du fait de la recherche infructueuse de candidats statutaires. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ; - <i>DIT</i> que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ; - <i>DIT</i> que l'agent devra justifier d'un diplôme correspondant aux missions demandées ainsi que d'une expérience professionnelle ; - <i>DIT</i> que la rémunération sera basée entre l'indice brut 444 (1e échelon) et l'indice brut 697 (7^{ème} échelon) en référence à la grille de rémunération du grade d'ingénieur catégorie A. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>
65	RESSOURCES HUMAINES	<p>Approbation du règlement des dotations d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) et vêtements de travail</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> le règlement de dotations des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et vêtements de travail applicable aux agents de la collectivité ; - <i>DIT</i> que ce règlement sera communiqué à tous les agents ; - <i>DONNE</i> pouvoir au Président pour : <ul style="list-style-type: none"> o Modifier les annexes autant que de besoin, o Faire appliquer le règlement, o Signer tout document relatif au règlement y compris les avenants. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>

66	JURIDIQUE	<p>Bâtiment Relais – Contrat de concession avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) – Approbation de compte de résultat et du bilan de l'opération – Fin du contrat de concession</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le compte de résultat et le bilan de l'opération ; – <i>DONNE QUITUS</i> à la SAS pour sa mission tant sur le plan technique que financier ; – <i>DEMANDE</i> à la SAS le remboursement de l'excédent de trésorerie de l'opération s'élevant à la somme de 1.039.813,85 € ; – <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires aux régularisations précitées afin de finaliser le contrat de concession précité. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>
67	JURIDIQUE	<p>Convention de cession à titre gratuit de 6 bungalows par le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) au profit de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan - Convention de cession desdits bungalows à l'association La Mauriennerie</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la cession à titre gratuit par le SDIS de la Savoie au profit de la 3CMA de 6 bungalows tels que présentés ; – <i>APPROUVE</i> la conclusion d'une convention à intervenir entre le SDIS de la Savoie et la 3CMA pour régulariser la cession à titre gratuit précitée ; – <i>APPROUVE</i> la cession à titre gratuit par la 3CMA au profit de l'Association la Mauriennerie des bungalows précités, dès le transfert de propriété ; – <i>APPROUVE</i> la conclusion d'une convention à intervenir entre la 3CMA et l'Association La Mauriennerie pour régulariser la cession à titre gratuit précitée ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer les conventions ci-annexées ainsi que tous les autres documents afférents à cette opération. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>
68	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Marchés publics de fournitures – Accord-cadre à bons de commandes – Achat et livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs récréatifs et de papier</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs récréatifs et de papier ; – <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes tel que présenté ; – <i>ACCEPTE</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>

69	MOBILITE	<p>Avenant N°1 à la Délégation de Service Public (DSP) des Transports collectifs urbains : compensation financière ligne 6 Jarrier</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la compensation des coûts supplémentaires de la ligne de transport urbain n°6 Jarrier ; - APPROUVE les modalités de calcul de la compensation financière telles que présentées ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'entreprise TRANS-ALPES, titulaire de la délégation de service des transports collectifs urbains, l'avenant n°1 joint à la présente délibération. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>																																																																					
70	URBANISME	<p>Commune de Saint-Sorlin-d'Arves : procédure de Modification Simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme – Modalités de mise à disposition du dossier au public</p> <p>Rapporteur : Sophie VERNEY</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modalités précitées pour la consultation du dossier de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves ; - AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure. 	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>																																																																					
71	EAU	<p>Tarifs de l'Eau Potable</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>- APPROUVE les tarifs de l'Eau potable tels que présentés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1003 778 1823 1193"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Tarifs 1er janvier 2024 HT</th> <th colspan="2">Tarifs 1er juillet 2024 HT</th> </tr> <tr> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Territoire Régie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique Arvan</td> <td>93,50 €</td> <td>1,24 €</td> <td>93,50 €</td> <td>1,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers Domestique Saint Julien Mont Denls</td> <td>45 €</td> <td>1,852 €</td> <td>50 €</td> <td>1,852 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> <td>48,35 €</td> <td>0,35 €</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> <td>48,35 €</td> <td>0,35 €</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,24 €</td> <td>-</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers eau brute</td> <td>52,50 €</td> <td>-</td> <td>52,50 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Territoire DSP</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique</td> <td>77,00 €</td> <td>0,75 €</td> <td>77,00 €</td> <td>0,75 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.</p>		Tarifs 1er janvier 2024 HT		Tarifs 1er juillet 2024 HT		Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Territoire Régie					Usagers domestique Arvan	93,50 €	1,24 €	93,50 €	1,24 €	Usagers Domestique Saint Julien Mont Denls	45 €	1,852 €	50 €	1,852 €	Usagers agricole	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,35 €	Fontaine Publique	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,35 €	Neige de culture	-	0,24 €	-	0,24 €	Usagers eau brute	52,50 €	-	52,50 €	-	Territoire DSP					Usagers domestique	77,00 €	0,75 €	77,00 €	0,75 €	Usagers agricole	45,15 €	-	45,15 €	-	Fontaine Publique	45,15 €	-	45,15 €	-	Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 35 (François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO ne prennent pas part au vote) Pour : 35</p>
	Tarifs 1er janvier 2024 HT		Tarifs 1er juillet 2024 HT																																																																						
	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3																																																																					
Territoire Régie																																																																									
Usagers domestique Arvan	93,50 €	1,24 €	93,50 €	1,24 €																																																																					
Usagers Domestique Saint Julien Mont Denls	45 €	1,852 €	50 €	1,852 €																																																																					
Usagers agricole	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,35 €																																																																					
Fontaine Publique	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,35 €																																																																					
Neige de culture	-	0,24 €	-	0,24 €																																																																					
Usagers eau brute	52,50 €	-	52,50 €	-																																																																					
Territoire DSP																																																																									
Usagers domestique	77,00 €	0,75 €	77,00 €	0,75 €																																																																					
Usagers agricole	45,15 €	-	45,15 €	-																																																																					
Fontaine Publique	45,15 €	-	45,15 €	-																																																																					
Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €																																																																					

72	EAU	<p>Appel A Projet « Eau » 2024 départemental</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– <i>SOLLICITE</i> l'aide financière du département via l'APPEL À PROJETS EAU 2024 pour les travaux de réhabilitation des branchements ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ces dossiers ;</p> <p>– <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2024.</p>	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>																																																																											
73	COMMUNICATION	<p>Approbation de la nouvelle grille tarifaire de Maurienne TV</p> <p>Rapporteur : Chiraze MZATI</p>	<p>– <i>APPROUVE</i> les nouveaux tarifs :</p> <table border="1" data-bbox="1003 400 1877 1299"> <thead> <tr> <th data-bbox="1003 400 1429 491">GRILLE TARIFAIRE PRESTATIONS MTV</th> <th data-bbox="1429 400 1536 491">Forfait</th> <th data-bbox="1536 400 1666 491">Tarif</th> <th data-bbox="1666 400 1774 491">à la demi journée</th> <th data-bbox="1774 400 1877 491">à la journée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1003 515 1429 663">Brainstorming (forfait 2h)</td> <td></td> <td data-bbox="1536 515 1666 663">90 € / h sur la base d'une estimation forfaitaire</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 663 1429 754">1ère réunion de travail échange et rédaction du cahier des charges / scénario</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 778 1429 810">Tournage</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 810 1429 842">1 cadreur</td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1666 810 1774 842">400 €</td> <td data-bbox="1774 810 1877 842">800 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 842 1429 874">2 cadres</td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1666 842 1774 874">800 €</td> <td data-bbox="1774 842 1877 874">1 600 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 874 1429 906">Options</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 906 1429 962">Drone (autorisation préfectorale, pilotage + tournage)</td> <td></td> <td data-bbox="1536 906 1666 962">300 € / 1h</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 962 1429 1053">Ours (lot d'images sélectionnées d'un précédent tournage, montage en présence du client)</td> <td data-bbox="1429 962 1536 1053">200 € (forfait 2h)</td> <td data-bbox="1536 962 1666 1053">90 € / h suppl.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1077 1429 1109">Post Production</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1109 1429 1141">Montage simple avec musique</td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1666 1109 1774 1141">400 €</td> <td data-bbox="1774 1109 1877 1141">800 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1141 1429 1173">Options</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1173 1429 1228">Avec interview (tarif pour 1 interview)</td> <td></td> <td data-bbox="1536 1173 1666 1228">60 € / interview</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1228 1429 1260">Voix off</td> <td></td> <td data-bbox="1536 1228 1666 1260">30 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 1260 1429 1292">Motion design</td> <td></td> <td data-bbox="1536 1260 1666 1292">90 € / h</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="1003 1323 1429 1386">Diffusion box offert Rush non cessibles</p>	GRILLE TARIFAIRE PRESTATIONS MTV	Forfait	Tarif	à la demi journée	à la journée	Brainstorming (forfait 2h)		90 € / h sur la base d'une estimation forfaitaire			1ère réunion de travail échange et rédaction du cahier des charges / scénario					Tournage					1 cadreur			400 €	800 €	2 cadres			800 €	1 600 €	Options					Drone (autorisation préfectorale, pilotage + tournage)		300 € / 1h			Ours (lot d'images sélectionnées d'un précédent tournage, montage en présence du client)	200 € (forfait 2h)	90 € / h suppl.			Post Production					Montage simple avec musique			400 €	800 €	Options					Avec interview (tarif pour 1 interview)		60 € / interview			Voix off		30 €			Motion design		90 € / h			<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>
GRILLE TARIFAIRE PRESTATIONS MTV	Forfait	Tarif	à la demi journée	à la journée																																																																											
Brainstorming (forfait 2h)		90 € / h sur la base d'une estimation forfaitaire																																																																													
1ère réunion de travail échange et rédaction du cahier des charges / scénario																																																																															
Tournage																																																																															
1 cadreur			400 €	800 €																																																																											
2 cadres			800 €	1 600 €																																																																											
Options																																																																															
Drone (autorisation préfectorale, pilotage + tournage)		300 € / 1h																																																																													
Ours (lot d'images sélectionnées d'un précédent tournage, montage en présence du client)	200 € (forfait 2h)	90 € / h suppl.																																																																													
Post Production																																																																															
Montage simple avec musique			400 €	800 €																																																																											
Options																																																																															
Avec interview (tarif pour 1 interview)		60 € / interview																																																																													
Voix off		30 €																																																																													
Motion design		90 € / h																																																																													

			<table border="1"> <tr> <td>Diffusion d'une vidéo extérieure Box + Réseaux sociaux</td> <td>1 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7 fois par jour sur 7 jours sur les box soit environ 55 diffusions sur une semaine</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rediffusion offerte</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>– MANDATE Monsieur le Président pour établir les propositions et mettre en œuvre la présente décision.</p>	Diffusion d'une vidéo extérieure Box + Réseaux sociaux	1 000 €				7 fois par jour sur 7 jours sur les box soit environ 55 diffusions sur une semaine					Rediffusion offerte					
Diffusion d'une vidéo extérieure Box + Réseaux sociaux	1 000 €																		
7 fois par jour sur 7 jours sur les box soit environ 55 diffusions sur une semaine																			
Rediffusion offerte																			
74	COMMUNICATION	<p>Convention portant sur la commercialisation d'encarts publicitaires pour Maurienne TV</p> <p>Rapporteur : Chiraze MZATI</p>	<p>– APPROUVE le projet de convention ;</p> <p>– MANDATE Monsieur le Président pour établir les propositions et mettre en œuvre la présente décision.</p>	<p>Unanimité Présents : 29 Votants : 38 Pour : 38</p>															

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 12 avril 2024

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

